



Remboursement après double accident

Par **Samy gard**, le **05/05/2010 à 08:39**

Bonjour,

Je vous écris parce que je vis actuellement une situation un peu compliquée avec mon assurance, qui n'est pas des plus volontaires dans cette histoire (INEAS). En effet en Avril 2009, j'ai eu un accident avec ma FIAT PUNTO JTD Classic de 2003, sur le côté gauche. L'accident a été expertisé par un garage, mais l'expertise n'a pas été validée par l'assurance, qui s'est emmelée les pinces dans l'ordre de mission. Par manque de temps j'ai laissé traîner l'affaire. Au jour du deuxième accident, c'est à dire en avril 2010, donc un an après, le véhicule n'avait toujours pas été réparé. Le deuxième accident a occasionné un choc à l'arrière du véhicule. L'expertise a établi deux rapports en mentionnant 1600 euros de réparations pour le premier accident et 2200 euros pour le deuxième, mais a déclaré le véhicule non économiquement réparable et fixé la VRADE à 1500 euros. Mon véhicule étant coté à l'argus entre 4600 et 4800 euros. Le montant total des réparations s'élève à 3800 euros, mais mon assurance me fait savoir qu'elle ne remboursera pour le deuxième accident que le montant de la VRADE, il reste donc 600 euros à ma charge. J'aimerais savoir s'il existe un moyen légal de réagir à cette situation? Cordialement.